

APM International

Vendredi 27 mars 2009 - 13:01

Un plan d'actions pour l'anatomo-cyto-pathologie est nécessaire, recommande le Pr Grünfeld

PARIS, 27 mars 2009 (APM) - Un plan d'actions d'urgence spécifique de l'anatomo-cyto-pathologie est nécessaire pour la cancérologie, estime le Pr Jean-Pierre Grünfeld dans son rapport préparatoire au prochain Plan cancer.

"Les médecins pathologistes ont un rôle méconnu mais irremplaçable en cancérologie tant dans le domaine des hémopathies malignes que dans celui des tumeurs solides. L'anatomo-cyto-pathologie (ACP) est une spécialité médicale au carrefour de multiples autres spécialités médicales, de la chirurgie, de l'imagerie, en particulier les biopsies écho-guidées, et de la biologie, avec qui elle partage certains outils, notamment en biologie moléculaire", constate le néphrologue, se référant au projet pathologie 2008.

Ces spécialistes signent le diagnostic morphologique de cancer et dialoguent en permanence avec les cliniciens (prélèvements, informations pronostiques et prédictives de la réponse thérapeutique).

Les pathologistes jouent un rôle important aussi pour la surveillance épidémiologique et l'observation des cancers et sont très impliqués dans la recherche. Le développement des tumorothèques accroît leur charge de travail et les pratiques se sont complexifiées.

"Les tâches exigées en cancérologie des spécialistes ACP, dans le secteur public et le secteur libéral, sont ainsi progressivement devenues plus lourdes et plus nombreuses, sans redéfinition des actes ni revalorisation du service rendu. Ces éléments expliquent en partie la crise récente et la tension qui traverse la profession", relève le Pr Grünfeld dans son rapport rendu public jeudi.

De plus, les prévisions démographiques sont "préoccupantes". L'âge moyen des pathologistes est de 50 ans et leur effectif aura diminué de 50% à l'horizon 2020. La répartition sur le territoire est inégale, ce qui accentue les inégalités de santé, une des préoccupations majeures du prochain Plan cancer.

"Protéger l'exercice des anatomo-cyto-pathologistes, dans les deux secteurs, est donc une nécessité pour la cancérologie, c'est-à-dire pour le bénéfice des patients atteints de cancer. Le dialogue doit continuer pour que soit effectivement élaboré avant juin un plan d'actions spécifique à cette discipline sur la base du Projet pathologie 2008", recommande le Pr Grünfeld.

Selon lui, il faut être attentif, dans chaque région, à la maîtrise des flux en ACP et à la fidélisation des pathologistes dans les régions les moins pourvues. Il faut définir une filière spécifique de la formation avec des flux d'entrée adaptés aux besoins et permettre les choix tardifs. L'objectif devrait être de former au moins 40 pathologistes par an à compter de 2010.

Il préconise également de reconnaître aux médecins ACP une compétence en analyse moléculaire des tumeurs (pathologie moléculaire), de reconnaître le bien-fondé de la consultation de second avis qui ne saurait être à la charge du pathologiste qui la sollicite, de structurer la démarche qualité au sein de la profession et de développer de nouveaux métiers pour libérer le pathologiste de certaines tâches. Par exemple, la formation de techniciens au recueil et à la préparation des prélèvements per-opératoires serait très utile, cite-t-il.

Il lui paraît aussi nécessaire d'inciter au regroupement des pathologistes autour de plateaux techniques communs territoriaux, en lien avec les plateformes de biologie moléculaire.

Deux mesures sont proposées: intégrer les médecins pathologistes dans les plateformes de biologie moléculaire, qui doivent être ouvertes aux pathologistes des deux secteurs, selon des conventions définissant des plages de temps dédiées, et soutenir la discipline en renforçant les postes de médecins et de techniciens dans les laboratoires d'anatomo-cyto-pathologie et les plateformes régionales.

"Un effort prioritaire doit être réalisé pour que le secteur privé soit pris en compte au même titre que le public, avec, en premier lieu, la mise en application effective de la Classification communes des actes médicaux (CCAM) ACP", puis l'ouverture d'un travail de fond sur la réalité du métier en termes d'actes et de nomenclatures incluant la totalité des activités concernées (cliniques, recherche et santé publique).

sl/so/APM polsan
redaction@apmnews.com

SLMCR004 27/03/2009 13:01 ACTU CANCER

©1989-2009 APM International.

*APM International est une SAS au capital de 308.000 € du groupe [Wilmington Group plc](#).
33, Avenue de la République, 75011 PARIS, France
Tél: 01 48 06 54 92, Fax: 01 48 06 27 00
RCS PARIS B 351 616 859 - SIRET 351 616 859 000 36 - APE 6391Z
Numéro de TVA intracommunautaire FR33351616859*